

+ Monseigneur Jean-Luc BOUILLERET
Archevêque de Besançon

Besançon,
Lundi 11 mai 2020



Aux prêtres, diacres, délégués pastoraux et membres des équipes de coordination pastorale.

« Moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde » (Mt 28, 20)

Chers amis,

Nous venons vous rejoindre au cœur de la pandémie qui traverse notre pays et de nombreux lieux sur notre terre. Après avoir eu des échanges avec le Conseil Presbytéral, le Conseil Episcopal et les doyens de notre diocèse, nous vous faisons parvenir ces orientations qui sont le fruit des concertations entre les services diocésains de la Pastorale Sacramentelle & Liturgique, de la Catéchèse et du Catéchuménat, ainsi que le travail avec le vicaire général, Éric POINSOT.

Ensemble, nous avons traversé ces longues semaines de confinement par le soutien de la prière et de la Parole de Dieu. Certaines familles nous ont fait part de leur joie d'avoir célébré des « liturgies domestiques ». Les différentes célébrations eucharistiques retransmises par les moyens numériques aux niveaux local, diocésain et national nous ont soutenus. Mais nous aspirons désormais à retrouver nos assemblées chrétiennes.

À ce jour, le Gouvernement n'autorise pas le culte public. Nous avons entendu que des annonces pourraient être faites quelques jours avant la fin du mois de mai. Comme toutes les autorités publiques, nous vivons au jour le jour et nous ne pouvons pas prévoir ce qui se passera au cours des semaines à venir. La résurgence de pôles de contamination dans la partie sud de notre pays interroge les pouvoirs publics. La plus grande prudence demeure et les mesures de distanciation physique sont toujours en vigueur. Nous devons demeurer vigilants et participer à l'effort commun de tout un pays.

Les églises toujours ouvertes

En attendant la reprise du culte public, les églises du diocèse demeurent ouvertes en journée. Dans la mesure du possible, on laissera les portes ouvertes afin d'éviter aux visiteurs tout contact avec les poignées. Les bénitiers resteront vides. Des affiches claires conseilleront aux visiteurs le port du masque et rappelleront les exigences sanitaires, notamment le respect des distances physiques entre les personnes.

Les célébrations de l'Eucharistie

Il est déconseillé aux prêtres de présider des messes au domicile des fidèles, d'abord pour des raisons sanitaires évidentes, mais aussi pour éviter une sorte de « privatisation de l'Eucharistie », d'autant que les célébrations publiques seront sans doute autorisées prochainement. Quand celles-ci seront permises, les prêtres présideront des messes dans les églises – lieux ordinaires des célébrations – en respectant fidèlement les consignes pratiques et sanitaires qui seront alors données. Les prêtres sont donc invités, pour le moment, à célébrer l'Eucharistie seuls en communion de prière avec l'ensemble du peuple de Dieu.

La distribution de l'Eucharistie en dehors de la messe constitue une véritable célébration qui répond aux exigences pastorales et liturgiques du rituel. Cette distribution reste réservée aux personnes malades, en situation de handicap ou de faiblesse particulière, selon le discernement des pasteurs et toujours dans le respect des normes liturgiques. Dans pareil cas, la personne qui donne la communion prendra toutes les précautions sanitaires requises lors de sa visite.

En vue de la reprise du culte public, le Service diocésain de Pastorale Liturgique & Sacramentelle proposera aux paroisses un déroulement de « célébration de la lumière », sorte de « Lucernaire » par lequel les fidèles célébreront en communauté le mystère pascal.

La messe chrismale

La messe chrismale sera finalement célébrée en la cathédrale le dimanche 28 juin, à 15h. Cette importante célébration diocésaine sera l'occasion d'honorer les prêtres jubilaires de cette année. Si, à cette date, il n'est pas possible de célébrer en grand nombre, la messe chrismale aura lieu en assemblée réduite.

Les sacrements de l'initiation chrétienne

Les adultes recevront les trois sacrements de l'initiation chrétienne en paroisse. Les baptisés recevront le sacrement de confirmation (et celui l'eucharistie pour ceux qui ne l'auraient pas reçu) également en paroisse. Les curés choisiront chacun la meilleure date de célébration qui devra se tenir, dans tous les cas, avant la fin du mois de novembre.

Courant mai, le Service diocésain du Catéchuménat communiquera toutes les informations nécessaires en vue de la préparation des sacrements (scrutins, traditions, derniers rites préparatoires, célébration des sacrements) aux doyennés concernés. Un document sera transmis avec les diverses propositions qui peuvent être déployées sur un temps plus ou moins long. Les membres du Service prendront contact avec chaque équipe pour l'aider dans la mise en œuvre des célébrations.

Le caractère diocésain de la confirmation et le lien avec l'évêque seront signifiés lors de la Fête du diocèse (célébrée cette année le 6 décembre) à laquelle chaque néophyte sera invité personnellement pour fêter avec tout le diocèse l'Immaculée Conception.

La « première communion » et la « Profession de foi »

C'est à chaque curé, en lien avec l'équipe de coordination pastorale et les catéchistes, de décider de ce qu'il conviendra de faire pour ces célébrations et pour les « retraites » qui peuvent leur être associées. Dès que cela sera possible, le Service diocésain de la Catéchèse proposera aux paroisses un itinéraire d'une demi-journée ou d'une journée préparant les enfants à recevoir la première des communions. Rappelons ici que nous devons, dans tous les cas, être prudents : nous ne connaissons pas l'évolution de la pandémie et nous ne pouvons donc pas savoir si de grands rassemblements liturgiques seront possibles en automne.

La catéchèse

En raison des risques sanitaires liés au COVID-19 ainsi que des conditions et des protocoles très astreignants à mettre en place, la catéchèse ne reprendra pas en présentiel dans le diocèse au moins jusqu'à la fin du mois de mai 2020.

Le Service diocésain de la Catéchèse et les paroisses continueront de proposer via les différents médias de quoi permettre aux familles de nourrir et approfondir leur foi. Ceci afin que les liens et relations déjà établies avec les familles continuent et s'enrichissent. Une attention particulière sera à porter à ceux qui n'ont pas accès à internet.

Le baptême des petits-enfants

À cause du confinement, les célébrations du baptême de petits-enfants ont été reportées. Les pasteurs et les fidèles laïcs préparant au baptême prendront contact avec les familles concernées et pourront proposer, vu la situation exceptionnelle, des célébrations baptismales sans forcément de lien temporel direct avec les célébrations des messes – par exemple, le samedi matin ou après-midi. Pour ce qui est de la préparation des baptêmes avec les familles, ont prendra toutes les mesures de prudence d'un point de vue sanitaire (la préparation pourrait se faire à distance). Comme pour l'organisation des célébrations eucharistiques, des consignes précises seront données prochainement pour l'organisation des célébrations des baptêmes.

Les mariages

De nombreuses célébrations de mariage ont également été reportées. Là encore, il convient de garder le contact avec les fiancés et de les accompagner au mieux, d'autant que les sessions proposées par le Centre de Préparation au Mariages (CPM) ont été annulées. Dans la mise à jour des dossiers administratifs de mariage, le curé veillera à ce que les documents qui y sont joints (comme les actes de baptêmes et les actes de naissance) soient toujours valables dans le temps.

La visite aux malades

La visite aux malades est particulièrement encouragée en ces temps, en prenant le plus grand soin à respecter avec toutes les précautions requises d'un point de vue sanitaire. Les prêtres pourront donner le sacrement des malades en utilisant du coton. Il est toujours possible d'apporter la communion aux malades. À chaque fois, le port du masque est requis tout comme l'emploi de gel hydro-alcoolique.

Le sacrement du pardon

Les fidèles n'ont généralement pas pu recevoir le sacrement du pardon durant la période du confinement. On proposera donc des plages horaires de confessions en adaptant les lieux aux exigences sanitaires mais en veillant également à ce que la discrétion ordinairement requise reste totale. Le pénitent comme le confesseur n'hésiteront pas à porter un masque protecteur.

L'adoration du Saint-Sacrement

Puisque les célébrations publiques du culte ne sont pas permises à ce jour, il semble d'autant plus important de permettre aux fidèles, durant la journée, de prier dans les églises et d'adorer le Saint-Sacrement, présent au tabernacle ou exposé dans l'ostensoir. Dans pareil cas, on n'organisera pas de temps de prière particulier. En revanche, on veillera à ce que les distances physiques entre les fidèles soient respectées et on demandera à chacun de porter un masque protecteur.

Les funérailles

La pratique actuelle des funérailles reste à ce jour et jusqu'à nouvel ordre la même : les célébrations des funérailles sont autorisées dans les églises dès l'instant qu'on respecte les mesures sanitaires et que l'assemblée ne dépasse pas le nombre de 20 personnes présentes. Une fois que les célébrations liturgiques publiques seront rendues possibles, les paroisses pourront célébrer une « liturgie des défunts ». La Commission « funérailles » prépare une proposition commune pour l'ensemble du diocèse avec des variantes possibles selon les situations pastorales. Ces célébrations, avec ou sans Eucharistie, auraient lieu en paroisse, avec les familles qui ont perdu un proche.

Prière à domicile

On continuera d'accompagner les fidèles en proposant, particulièrement le dimanche, un temps de prière à domicile. Le site internet du SNPLS propose de nombreuses initiatives bien construites.

En outre, tous les fidèles du diocèse seront invités à s'unir dans la prière par une neuvaine à l'Esprit-Saint du 22 au 30 mai.

Chaque semaine et jusqu'aux vacances d'été, le Service diocésain de la Catéchèse diffusera pour sa part diverses propositions adaptées aux enfants et aux jeunes pour méditer et prier la Parole de Dieu. Une proposition particulière sera élaborée pour la fête de Pentecôte.

Au cœur des circonstances actuelles, nous vous remercions pour votre engagement au nom de la foi, de l'espérance et de la charité.

Nous vous sommes reconnaissants de toutes les propositions qui sont faites au sein des paroisses pour vivre de Jésus-Christ ressuscité. Nous sommes particulièrement attentifs à tous ceux qui attendent un sacrement et aux enfants de la catéchèse.

Le processus de « dé-confinement » sera relatif et dépend de la plus grande maîtrise de la propagation du virus. Demeurons vigilants dans tous nos gestes quotidiens.

Dans l'Évangile, Jésus s'est rendu proche de tous les malades. Il a exercé un ministère de guérison. Prions pour que le Seigneur accorde la guérison à tous ceux atteints par la maladie. Prions aussi pour les défunts et leurs familles. N'oublions pas tous ceux pour qui cette épidémie a fragilisé les conditions de travail.

En communion spirituelle avec chacun d'entre vous,

+ Jean-Luc Bouilleret

+ Monseigneur Jean-Luc BOUILLERET
Archevêque de Besançon

Fr. Ruffiot +

Abbé Franck RUFFIOT +
Responsable de la Pastorale
Liturgique & Sacramentelle

KAlvaB.

Mme Karine ALVA BERNAL
Responsable des Services de la Catéchèse
et du Catéchuménat